

Paris, le 2 septembre 2022

STATIONNEMENT PAYANT DES DEUX ROUES Les livreurs ne seront pas des pigeons !

Hier est entré en application dans Paris le stationnement payant des deux roues motorisés thermiques, or les livreurs/euses des plateformes, en majorité à scooter pour pouvoir faire face aux cadences de livraison imposées et donc pouvoir vivre de leur travail, sont les grands oubliés de cette mesure.

Comme le gouvernement a voulu le faire en 2018 provoquant en retour la mobilisation des Gilets jaunes, ce sont des milliers de travailleurs parisiens les moins aisés qui vont supporter cette taxe, qui va représenter une baisse de leur rémunération, qui vient s'ajouter à la prise en charge par eux-mêmes, comme iels sont prétendument des indépendants, de leur véhicule, de son assurance, de son entretien et de son plein.

La nécessaire transition écologique ne doit pas être dévoyée là où la pollution est à près de 50 % produite par l'industrie et l'agriculture et où les ultra-riches ne sont pas inquiétés pour leurs jets, leurs golfs ou leurs piscines... pendant que la planète brûle !

Face au silence de la Mairie de Paris, nous demandons que Deliveroo, Uber Eats, Stuart etc. prennent à leur charge le stationnement lié à l'activité professionnelle de leurs coursiers, mieux investissent dans une flotte d'engins électriques dispensés eux du paiement du stationnement, là où les entreprises qui obligent leurs salarié-es à être motorisés sont dans l'obligation de le faire.

La Fédération SUD Commerces et Services-Solidaires portera cette revendication tant dans les négociations sociales, qui doivent s'ouvrir à la rentrée dans ce secteur sous l'égide du Ministère du travail, auxquelles elle est amenée à participer que dans les mobilisations à venir.

CONTACT PRESSE

Laurent Degousée
Référent plateformes
Tél. : 07 64 62 92 23